

## **Société de Gestion du Terminal à Conteneurs de Doraleh (SGTD)**

Po Box: 2081  
Doraleh, Djibouti  
Republic of Djibouti

### **CONDITIONS GENERALE D'UTILISATION DU PORTAIL FOURNISSEUR DE SGTD**

Veillez lire les modalités et conditions d'utilisation suivantes avant d'utiliser ce portail d'approvisionnement. En utilisant ce portail d'approvisionnement – ou tout autre portail d'approvisionnement de marque qui est alimenté par la SGTD, vous acceptez les présentes modalités d'utilisation. La SGTD se réserve le droit de mettre à jour ces modalités et conditions en tout temps sans vous en aviser.

#### **A. Champ d'application**

- 1.1 SGTD, ayant son siège social à BP : 2081, Doraleh, Djibouti, la République de Djibouti (ci-après "SGTD"), est le fournisseur du Portail "L'APPROVISIONNEMENT en ligne" (ci-après désigné "le Portail de Fournisseur", actuellement disponible sous <https://sgtd-sourcing-prep.bravosolution.com>).
- 1.2 Le portail des fournisseurs est une plate-forme Web via laquelle les fournisseurs autorisés peuvent soumettre des offres de vente de produits et de services à SGTD. Pour les besoins des présentes conditions d'utilisation et d'achat (ci-après désignées "conditions d'utilisation").
- 1.3 Les présentes modalités régissent l'utilisation du Portail par les fournisseurs (en particulier la section B), ainsi que les modalités des contrats et des ententes conclus par voie électronique en fonction du Portail des fournisseurs (en particulier la section C).
- 1.4 Le SGTD déclare par la présente que ces conditions s'appliquent et sont acceptées. SGTD et son équipe d'approvisionnement sont appelés ci-après aussi individuellement "Client" et collectivement "Clients".
- 1.5 En enregistrant un compte d'utilisateurs individuels dans le Portail des fournisseurs, le fournisseur accepte l'applicabilité exclusive de ces Conditions générales en ce qui concerne l'utilisation du Portail ainsi que la vente de produits et de services au client, et nonobstant les dispositions législatives qui s'appliquent en plus. Les dispositions contractuelles entre le fournisseur et le client qui diffèrent expressément des présentes modalités et conditions ne s'appliquent pas.

#### **B. Conditions d'utilisation du portail fournisseurs**

##### **2. Autorisation, enregistrement et informations**

2.1 Seuls les fournisseurs qui ont une autorisation préalable de SGTD sont autorisés à accéder au portail et à l'utiliser. SGTD notifie son autorisation à un fournisseur par courrier électronique; cette notification par courrier électronique comprend également un lien permettant d'enregistrer les utilisateurs des fournisseurs. La SGTD est libre de révoquer une autorisation rétroactivement, en indiquant les motifs d'une telle action, ou de bloquer les comptes d'utilisateurs associés.

2.2 Le seul droit conféré au fournisseur est celui de s'enregistrer et d'enregistrer ses employés en tant qu'utilisateurs du portail fournisseurs. Il incombe au fournisseur de veiller à ce que ses employés et lui-même utilisateurs du Portail fournissent des informations complètes dans le cadre du processus d'enregistrement et qu'ils communiquent

immédiatement ces modifications à SGTD (si et dans la mesure indiquée dans le portail), si cela n'est pas possible, par courrier électronique à: [DCT\\_Purchasing@dct.dj](mailto:DCT_Purchasing@dct.dj)). Le fournisseur doit notamment notifier immédiatement à SGTD si le droit de ses employés utilisateurs ou représentant venait à expirer.

2.3 Dans le cadre du processus d'inscription et d'enregistrement, chaque utilisateur est tenu de définir un mot de passe pour son identifiant (identifiant et mot de passe, ci-après collectivement dénommés "Identifiants").

2.4 Aucun Fournisseur, aucun Utilisateur Autorisé et aucune autre personne n'a le droit d'accéder au Portail en utilisant le Mot de passe / Identifiant Utilisateur d'un autre Fournisseur ou Utilisateur Autorisé. Le droit d'accès au Portail d'un Utilisateur Autorisé prend fin immédiatement en cas de résiliation des Conditions Accés et Utilisation ou dès qu'un Fournisseur supprime le droit d'accès d'un Utilisateur Autorisé. Le Fournisseur prendra en conséquence toutes mesures nécessaires pour mettre fin à ce droit accès. Le Fournisseur s'engage à vérifier que chacun de ses Utilisateurs Autorisés (y compris l'Administrateur Fournisseur) (a) assume la responsabilité de la sécurité et/ou de l'utilisation de son Mot de passe / Identifiant Utilisateur, (b) ne révèle son Mot de passe / Identifiant Utilisateur à un tiers, (c) n'autorise aucune autre personne physique ou morale à utiliser son Mot de passe / Identifiant Utilisateur, (d) utilise le Portail conformément aux Conditions d'Accès d'Utilisation.

2.5 Le Fournisseur s'engage également à informer chacun de ses Utilisateurs Autorisés des obligations qui leur incombent en vertu des présentes conditions. Le Fournisseur et ses Utilisateurs Autorisés sont et demeurent responsables des Mots de passe / Identifiants Utilisateurs (Code d'Identification pour l'Administrateur Fournisseur). Ils doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la confidentialité des dits Mots de passe / Identifiants Utilisateurs ainsi que pour préserver l'utilisation du Portail par les autres Fournisseurs et la sécurité du Portail dans les conditions prévues par les présentes. Ils s'engagent également à informer immédiatement SGTD en cas de perte ou utilisation frauduleuse d'un Mot de passe / Identifiants Utilisateurs (Code d'Identification pour l'Administrateur Fournisseur).

2.6 Le Fournisseur est le seul et unique responsable de toute utilisation ou accès au Portail par une personne physique ou morale accédant au Portail, de quelque manière que ce soit, en utilisant les Mots de passe / Identifiants Utilisateurs dudit Fournisseur ou de ses Utilisateurs Autorisés. SGTD ne sera pas responsable de la gestion, du contrôle et/ou de la surveillance de l'utilisation du Portail et des Services par un Fournisseur ou par ses Utilisateurs Autorisés. L'utilisation du Mot de passe / Identifiant Utilisateur attribué à un Utilisateur Autorisé par SGTD est considérée comme étant effectuée par ledit Utilisateur Autorisé et sous sa responsabilité.

### **3. Obligations et responsabilité du fournisseur**

3.1 Le Fournisseur a le pouvoir d'accepter les présentes conditions et d'assumer les obligations qui en découlent. Pendant la durée de validité des présentes, le Fournisseur et ses Utilisateurs Autorisés s'engagent à respecter les dispositions des présentes, toutes les règles régissant les activités sur le Portail et l'utilisation des Services ainsi que toutes les lois et réglementations internes et internationales en vigueur applicables aux activités du Fournisseur sur le Portail, par son intermédiaire ou s'y rapportant.

3.2 En aucun cas, le Contenu du Fournisseur ne doit (a) contenir de virus, etc., susceptible d'endommager le Portail ou de nuire à son bon fonctionnement, (b) être mensonger, inexact ou trompeur, (c) être mal acquis ou violer les droits d'un tiers, (d) enfreindre les lois et réglementations en vigueur, (e) contenir des éléments de harcèlement, des éléments préjudiciables, diffamatoires, violents, vulgaires, obscènes, haineux ou critiquables du point de vue racial ou ethnique, ou contraires aux bonnes mœurs, ou susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, ainsi qu'à la protection des mineurs, (f) porter atteinte à l'image de marque interne et externe de SGTD (g) enfreindre les dispositions des conditions d'utilisation d'accès.

3.3 Dans le cadre du (a) du paragraphe précédent, le Fournisseur prendra toutes les mesures nécessaires parmi les plus élevées au regard des règles de l'art et des meilleures pratiques de l'industrie dans ce domaine afin d'éviter d'introduire tout code malveillant connu (exemple : virus, vers, chevaux de Troie, etc.) dans le Contenu, et adoptera les mesures adéquates s'il constate l'existence d'un tel code malveillant ou assimilé. A cet effet, le Fournisseur réalisera

tous les tests nécessaires afin de prévenir toute intrusion informatique dans les systèmes d'informations de SGTD. Il sera à ce titre responsable des conséquences de tous dommages causés à SGTD.

3.4 Le Fournisseur sera tenu à ce titre d'une obligation de moyens renforcée. Il ne pourra donc s'exonérer de sa responsabilité qu'en démontrant qu'il a usé des moyens les plus élevés au regard des règles de l'art et des meilleures pratiques de l'industrie dans ce domaine et qu'il a eu la diligence nécessaire afin d'atteindre le résultat demandé.

4. Le Fournisseur et ses Utilisateurs Autorisés s'engagent à ne pas (a) enfreindre les droits de propriété intellectuelle de SGTD (cf. article 3 ci-dessus.)

### **C. Conditions générales d'achats**

1. L'acceptation de la commande implique de plein droit celle des conditions générales d'Achat définies par le présent document, et le renoncement par le fournisseur à se prévaloir de ces conditions générales de vente. Toute dérogation demandée par le fournisseur ne pourra se faire que par le consentement écrit et exprès du SGTD.
2. Un contrat d'achat n'est valide que s'il fait l'objet d'un bon de commande ou d'un contrat dûment signé. Dans le cas exceptionnel et urgent lorsqu'une commande est passée par le SGTD par téléphone, fax etc..., le fournisseur devra exiger une confirmation écrite par bon de commande avant la livraison de toute marchandise. Toutes modifications proposées par le fournisseur sur l'une des données d'une commande n'engageront la responsabilité du SGTD qu'après son accord écrit.
3. L'objet de la commande est défini par :
  - la commande signée par nos soins et les annexes
  - les documents techniques, spécifications, cahiers des charges,
  - les normes auxquelles il est fait référence dans les spécifications. En outre, le fournisseur s'engage à nous remettre tout document tel que fiche de données sécurité, notice nécessaire à l'utilisation du produit ou du service acheté.
4. Sauf indication contraire portée sur le bon de commande, les normes officielles sont applicables aux prestations qui, en état de cause, doivent être effectuées conformément aux règles de l'art entre professionnel du domaine considéré. Tout fournisseur fournissant une prestation dont la conception est propriété exclusive du SGTD n'est nullement autorisé à transmettre l'exécution de commandes à des tiers.
5. Le fournisseur gardera confidentiellement toutes les informations qu'il aura reçues à l'occasion d'une commande. Il s'interdit de les divulguer ou de les utiliser sous quelques formes que ce soit et à d'autres fins que l'exécution de la commande.
6. Tout document communiqué par nous demeure notre propriété et doit être restitué après que la commande ait été exécutée.
7. Toute violation de cet engagement par le fournisseur pourra entraîner la résolution de plein droit de la commande à la demande de l'acheteur sans préjudices d'éventuels dommages et intérêts. Les engagements décrits ci-dessus entreront en vigueur à compter de l'appel d'offre ou de la commande et le resteront pendant les 10 ans qui suivront. Le fournisseur ne pourra procéder à une diffusion ou une publicité quelconque sans l'accord préalable du SGTD.
8. Le fournisseur assume seul la responsabilité de la bonne exécution de nos commandes même lorsqu'il soustrait tout ou partie d'une commande. Dans cette hypothèse il s'engage à faire respecter l'article 5 ci-dessus et les Conditions Général d'Achat au sous-traitant.

9. La date de livraison au lieu désigné sur la commande est de vigueur. Tout dépassement de cette date pourra entraîner pour le fournisseur des pénalités de retard sans préjudice de la clause résolutoire de l'article 19. Ces pénalités pourront s'appliquer en cas de livraison partielle. Le fournisseur est réputé mis en demeure dès l'arrivée du terme sans autre formalité.
10. Sauf dispositions contraires tenant à l'incoterm, les risques demeurent à la charge du fournisseur jusqu'à la réception au lieu désigné par la présente commande.
11. Toute livraison de marchandise doit être faite aux heures d'ouverture du service réceptionnaire. Les marchandises voyagent aux seuls risques et périls du fournisseur et devront faire l'objet d'une assurance. Quelle que soient les modalités de l'expédition et du transport, la réception sera prononcée sur le lieu de destination. La décharge donnée lors de la réception ne saurait valoir une acceptation définitive. .
12. Toute clause de réserve de propriété par le fournisseur sera réputée écrite. Si l'objet de la commande donne lieu à une fabrication échelonnée dans le temps, le transfert de propriété à notre profit s'effectuera au fur et à mesure de son avancement à l'exception des risques qui demeureront à la charge du fournisseur jusqu'à réception entière de la commande. Pour les marchandises, le transfert de risque se fera de la livraison au lieu défini par la Centrale d'Achats du SGTD; le transfert de propriété se fera dès l'acceptation des marchandises concernées.
13. Le numéro de commande devra être obligatoirement mentionné sur tous les documents de livraison et de facturation du fournisseur adressés à la Centrale d'Achats du SGTD dans le cadre de l'exécution de la prestation. La facture en 3 exemplaires doit parvenir au département de la comptabilité du SGTD.
14. Les paiements au fournisseur sont effectués (sous réserve de conformité des prestations fournies) selon les conditions établies avec la Direction du SGTD et figurant sur le contrat ou le bon de commande relatif à la prestation réalisée.
15. Les cas de forces majeures seront traités selon les règles du Code Civil. La partie touchée avertira l'autre promptement et l'informerait de la durée probable de ce cas de force majeure. Elle sera tenue de faire tous les efforts pour minimiser les effets découlant de cette situation.
16. Le fournisseur garantit en toute hypothèse y compris en cas de sous-traitance autorisée la conformité des fournitures livrées aux stipulations de la commande et aux prescriptions législatives et réglementaires notamment en matière de sécurité et d'environnement. En cas de non-conformité le fournisseur s'engage à procéder au remplacement de la commande dans les meilleurs délais sans préjudices de tous autres dommages et intérêts. Les produits défectueux seront remis à la disposition du fournisseur à ses frais, risques et périls y compris ceux afférents à l'expédition. Le fournisseur devra alors rembourser les sommes déjà versées et nous indemniser d'éventuels préjudices causés.
17. Outre sa responsabilité légale de vendeur, le fournisseur demeure responsable de plein droit des dommages de toute nature que lui-même, ses préposés ou toute personne à laquelle il ferait appel pour l'assister ou exécuter le contrat, pourrait causer tant à l'acheteur qu'à des tiers à l'occasion de toute opération entrant dans le cadre du présent contrat.
18. Sans préjudice de l'application de l'article 12, le fournisseur devra souscrire les garanties d'assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités qu'il encourt du fait de l'exécution du présent contrat pour tous les dommages corporels, immatériels ou matériels y compris les dommages aux existants. L'acheteur se réserve le droit de demander au fournisseur les attestations de garanties qu'il aura souscrites.
19. L'acceptation par le fournisseur des commandes du SGTD implique l'engagement par lui de garantir pièces et main d'œuvre requises pour la réalisation des prestations.
20. Le fournisseur nous garantit contre toute action ou prétention d'un tiers fondée sur un droit de propriété industrielle ou intellectuelle. Il fera son affaire de la procédure en défense et nous indemniserait de tous les dommages et tous les frais pouvant résulter des conséquences de cette procédure.

21. En cas d'inexécution par le fournisseur de l'une des clauses de ses obligations contractuelles, l'acheteur pourra, après mise en demeure par LR avec AR demeurés sans effet après un délai d'un mois, résilier le contrat de plein droit sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.
22. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de ce contrat, le tribunal de Djibouti sera compétent.